

SEANCE DU 17 OCTOBRE 2023

Date de convocation : 11 octobre 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DE LA BAIE DE BOURGNEUF****Délibération 2023_D031A_FCT****RECTIFICATIF**

En l'an deux-mille vingt-trois, le mardi 17 octobre à 18h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf s'est réuni en séance ordinaire au 52 rue du Port à Beauvoir-sur-Mer sous la présidence de Monsieur BILLON Jean-Yves sur convocation du 11 octobre 2023.

ETAIENT PRESENTS : BATARD Yves, BILLON Jean-Yves, CAUDAL Claude, CARRARA Patricia, CHARRIER Miguel, CHIFFOLEAU Stéphane, COESLIER Catherine, GODEFROY Rosiane, MENUET Jean-Luc, PARAIS Philippe, PIPAUD Vincent

ETAIENT REPRESENTES : BRIAND Pascale par GILLET Patrick, BUTON Didier par COUTANCEAU Jacques, FERRER Jean-Bernard par PIRAUD Laurent, GRALL Yoann par RETUREAU Pascal, HUGUES Claire par ROCHER Hubert, PEROYS Bernard par ROBIN Laurent

ABSENT AYANT DONNE PROCURATION : ROUSSEAU Sébastien donne pouvoir à CHIFFOLEAU Stéphane

ETAIENT EXCUSES : GISBERT Thomas, PETRARU Cyril

ETAIENT ABSENTS : DENIS Pascal, GRONDIN Raoul, GABORIT Fabien, SIGWALT Richard

Elu secrétaire de séance : RETUREAU Pascal

Nombre de délégués				
En exercice	Présents	Absents	Ayant donné pouvoir	Votants
24	17	7	1	18

OBJET :	FONCTIONNEMENT – Création de la commission « Suivi des milieux aquatiques - Falleron, Loup pendu et Dain » et désignation de ses représentants
----------------	---

Le Président expose :

Le comité syndical peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au comité. Le Président y est membre de droit.

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT). Toutefois, le comité peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations (même article).

Du fait de la compétence à la carte sur les bassins versants du Falleron, Lou pendu, Dain à compter du 1^{er} juillet 2023, le Président propose de créer une commission Milieux aquatiques sur ce secteur qui sera chargée :

- de suivre les actions de la compétence à la carte « Milieux aquatiques » sur ce secteur ;
- d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au comité syndical.

Il rappelle que les membres concernés par cette compétence à la carte sont : Challans Gois, Vie et Boulogne, Sud Retz Atlantique et Pornic agglo (zone bleue sur la carte).



Sur proposition du Bureau syndical, le Président propose de fixer le nombre d'élus siégeant au sein de cette commission à 9 et répartis selon la clé de répartition statutaire « GEMA ».

EPCI-fp membres	Clé de répartition à la carte « GEMA »	Nombre de représentants
Challans Gois communauté	46,6 %	4
Sud Retz Atlantique	34,0 %	3
Pornic agglo Pays de Retz	11,2 %	1
Vie et Boulogne	8,2 %	1

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des délégués présents,

- Créé la Commission « Suivi des milieux aquatiques - Falleron, Loup pendu, Dain » se composant de 9 représentants :
- Après appel à candidatures, et après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne les représentants suivants :

Pour Challans Gois communauté	
Représentants	CHIFFOLEAU Stéphane, GRALL Yoann, LASSOUS Pascal, SIGWALT Richard
Remplaçants	GUILLOU Gilles, RETUREAU Pascal, ROBIN Jean-Pierre, RONDEAU Raphaël

Pour Sud Retz Atlantique	
Représentants	BATARD Yves, PARAIS Philippe, PEROYS Bernard
Remplaçants	GAUTHIER Christian, GOUON Flore, ROBIN Laurent

Pour Pornic Agglo Pays de Retz	
Représentant	PIRAUD Laurent
Remplaçant	FERRER Jean-Bernard

Pour Vie et Boulogne	
Représentant	ROUSSEAU Sébastien
Remplaçant	GUILBEAU Jean-Paul

- Autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires relatives à la bonne exécution de cette décision.

Fait et délibéré le jour, le mois, l'an ci-dessus,
 Pour copie conforme
 Au registre sont les signatures

Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf
 35 ter, rue des Sables
 85230 BEAUVOIR-SUR-MER
 Tél. : 02 51 39 55 62
 contact@baie-bourgneuf.com

Le Président du Syndicat Mixte
 de la Baie de Bourgneuf,
 Monsieur Jean-Yves BILLON

